



## Division des Examens et Concours

DIEC/13-597-1466 du 20/05/2013

### **BACCALAUREATS GENERAL ET TECHNOLOGIQUE - EPREUVES DE LANGUES VIVANTES EVALUATION PONCTUELLE SESSION 2013**

Références : Arrêtés du 22 juillet 2011 publiés au BOEN spécial du 6 octobre 2011 - Arrêté du 30 novembre 2012 publié au BOEN n° 3 du 15 janvier 2013 - Note de service n° 2011-200 du 16 novembre 2011 publiée au BOEN n° 43 du 24 novembre 2011, complétée par la note de service n° 2012-019 du 2 février 2012 (BO n° 9 du 1er mars 2012) - Note de service n° 2012-162 du 18 octobre 2012 BOEN n° du 8 novembre 2012

Destinataires : Mesdames et Messieurs les proviseurs des lycées généraux et technologiques publics et privés sous contrat

Dossier suivi par : Mme OLIVIER-GUINARD - Tel : 04 42 91 71 83 - Mme EXPOSITO - Tel : 04 42 91 71 88 - Fax : 04 42 91 75 02

Je vous communique ci-dessous les instructions relatives à l'organisation des épreuves de langues vivantes évaluées selon le mode ponctuel à la session 2013 dans les séries ES, S, STG, ST2S, STI2D STL STD2A des baccalauréats général et technologique

#### **1 - Candidats concernés par une évaluation ponctuelle des compétences orales de langues vivantes.**

Sont concernés par l'évaluation ponctuelle des langues vivantes les candidats issus des établissements privés hors contrat, les candidats inscrits au CNED, les candidats individuels et les candidats scolaires qui ont choisi de présenter à l'examen une langue non enseignée dans leur établissement.

#### **2 - Modalités d'évaluation**

L'évaluation ne porte que sur l'expression orale. La durée de l'épreuve est de 10 minutes précédée d'un temps de préparation d'égale durée.

Les candidats présentent à l'examineur le jour de l'épreuve la liste des notions du programme qu'ils ont étudiées et les documents qui les ont illustrées. L'examineur choisit l'une de ces notions. Si le candidat ne présente aucun document, l'examineur le mentionne au procès-verbal et propose aux candidats plusieurs documents entre lesquels il lui demande de choisir.

Après 10 minutes de préparation, le candidat dispose d'abord de 5 minutes pour présenter la notion choisie par l'examineur. Cette prise de la parole en continu sert d'amorce à un entretien conduit par le professeur, qui prend appui sur l'exposé du candidat. Cette phase d'interaction n'excède pas 5 minutes.

Les fiches d'évaluation et les bordereaux de notation ont été adressés aux centres d'épreuves par envoi postal le 14 mai. Les notes sont saisies sur LOTANET à l'issue de l'évaluation.

Les fiches d'évaluation ont le statut de copies d'examen. A ce titre elles pourront être communiquées aux candidats qui en font la demande après la délibération des jurys. Elles sont conservées un an par les centres d'épreuves.

### 3 - Calendriers et centres d'épreuves

#### 3-1 – Langues vivantes dites « rares » : arabe, chinois, grec, hébreu, polonais, portugais, russe, turc, occitan

Pour les séries technologiques, les épreuves se déroulent le 29 mai à l'université et le 30 mai au lycée Victor Hugo à Marseille. Pour les séries générales les épreuves ont lieu le 3 juin à l'université, au lycée Montgrand à Marseille et au lycée Mistral à Avignon.

#### 3-2 – langues vivantes : Allemand anglais espagnol italien

L'évaluation a lieu les 3 et 4 juin dans les centres mentionnés dans le tableau ci-dessous

CENTRES D'EPREUVES	3 JUIN						4 JUIN	
	ALLEMAND		ESPAGNOL		ITALIEN		ANGLAIS	
	LV1	LV2	LV1	LV2	LV1	LV2	LV1	LV2
DAVID NEEL DIGNE			2	2	1	1	6	2
ESCLANGON MANOSQUE				4		1	8	1
ALTITUDE BRIANCON						2	5	
H. ROMANE EMBRUN			1				2	1
A. BRIAND GAP			1	2		5	8	2
E. ZOLA AIX	1	8		42	4	13	81	7
VAUVENARGUES AIX							13	1
P. CEZANNE AIX				11			11	1
G. DUBY LUYNES			2	11			13	1
FOURCADE GARDANNE			1	17			25	2
MONTMAJOUR ARLES							26	4
PASQUET ARLES		7	1	14	1	2		
CRAPONNE SALON		2		5		2	15	1
JEAN COCTEAU MIRAMAS							7	
P. LANGEVIN MARTIGUES			1	7			14	4
MENDES FRANCE VITROLLES		5		8			16	
J. MONNET VITROLLES					1	8	13	2
JOLIOT CURIE AUBAGNE	1				1	3	7	2
L. LUMIERE LA CIOTAT			2	9			10	1
A. ARTAUD MARSEILLE							29	
H. DAUMIER MARSEILLE	4	12	2	22			34	4
LACORDAIRE MARSEILLE							13	3
LE REMPART MARSEILLE				12			9	3
MONTGRAND MARSEILLE					1	13	11	8
M. PAGNOL MARSEILLE			1	18			32	14
N. D. DE SION MARSEILLE							10	4
J. PERRIN MARSEILLE							9	3
PROVENCE MARSEILLE			2	14			12	3
SAINT CHARLES MARSEILLE			2	13	3	13	9	3
A. THIERS MARSEILLE							7	3
V. HUGO MARSEILLE			3	11			24	3
T. AUBANEL AVIGNON			4	9	2	3	14	5
L. PASTEUR AVIGNON							6	
P. DE GIRARD AVIGNON							7	1
RENE CHAR AVIGNON			1	7			8	1
V. HUGO CARPENTRAS			5	1		5	15	3
L'ARC ORANGE	1	2	1	6			8	3

Signataire : Didier LACROIX, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille